

Assemblée communale

Du mercredi 26 février 2020

A 20h00 à l'Aula de l'école primaire

Président :	M. Alexandre Gigon
Secrétaire :	Mme Valérie Falbriard
Secrétaire adjointe :	Caroline Ioset
Scrutateurs :	Alexandre Wicht, Yves Domont
Electeurs-trices présents-es :	57 ayants droit au vote

M. le Président Alexandre Gigon ouvre l'assemblée à 20h00. Il salue cordialement les citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence. Il constate que l'assemblée de ce soir a été convoquée dans le respect du délai de publication dans le Journal officiel et par un « tous ménages » ; elle peut ainsi siéger en toute légalité.

Le Président informe que le conseiller communal Josué Boesch sera en retard pour raisons familiales et qu'il demande de bien vouloir l'en excuser.

En référence aux articles 11 et 19 du règlement communal d'organisation, M. le Président demande si, parmi les personnes présentes, quelqu'un n'a pas le droit de vote en matière communale. Trois personnes n'ont pas le droit de vote communal. Il procède ensuite à la constitution du bureau de l'assemblée selon l'art. 17 du règlement communal d'organisation. Messieurs Alexandre Wicht et Yves Domont officieront comme scrutateurs et Mme Caroline Ioset comme secrétaire adjointe.

M. le Président invite les scrutateurs à compter les personnes présentes avec droit de vote.

Comptage : 57 ayants droit, majorité à 29.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée publié dans le journal officiel de la RCJU no 5, du jeudi 6 février 2020, qui est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2019.
2. Discuter et voter le budget concernant l'exercice 2020, y compris les taxes et quotités y relatives, ainsi que le budget des investissements.
3. Discuter et voter un crédit de CHF 170'000 destiné à financer la révision du plan d'aménagement local (PAL)
4. Divers et imprévus.

L'assemblée communale accepte l'ordre du jour par levée de main à la majorité évidente et sans avis contraire.

Avant de passer au point 1, vu le nombre d'objets élevés, le Président remercie par avance les personnes qui prendront la parole d'être brèves.

Point 1 : Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2019

Selon art 27 M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Il est consultable au secrétariat et en ligne.

Le Président informe qu'une correction sera effectuée concernant le nom d'une citoyenne qui comportait une erreur.

Madame Nathalie Hennemann explique qu'elle a été choquée de lire la phrase suivante dans le PV de la dernière assemblée, au point 5 : « le maire rappelle que le conseil est formé de miliciens ». Mme Hennemann estime que ce terme de milicien n'est pas démocratique, il fait référence à de la dictature. Elle propose donc de supprimer ce terme et de le remplacer par « citoyens élus ».

Le maire répond à Mme Hennemann qu'il a peut-être la mauvaise définition mais que pour lui il s'agit d'une personne qui n'est pas salariée et les membres du conseil sont d'accord avec ce terme.

Le Président soumet la proposition de Mme Hennemann à l'assemblée.

15 personnes acceptent la proposition de modifier le PV et 33 personnes acceptent le PV sans modification. Le PV, tel que retranscrit par la secrétaire n'est donc pas modifié et la proposition de Mme Hennemann est refusée.

Suite à ces remarques l'assemblée communale accepte le procès-verbal par 38 voix avec 3 avis contraires.

Point 2 : Discuter et voter le budget de l'exerce 2020, y compris les taxes et quotités y relatives, et le budget des investissements

Le président propose une entrée en matière pour l'entier du point 2 et passe la parole au conseiller communal Thierry Bregnard (TB), en charge des finances.

TB explique que le budget sera présenté comme suit :

- Introduction concernant le MCH2
- Budget du compte de résultat
- Budget des investissement (onze objets)
- Taxes et quotités

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente

TB demande tout d'abord à l'assemblée de bien vouloir excuser le délai pour présenter le budget 2020 mais le nouvel administrateur des finances communal n'est entré en fonction qu'en novembre 2019, il n'était donc pas possible de présenter le budget en décembre comme à l'accoutumée.

MCH2 Nouveau modèle de comptes

TB explique que l'introduction du MCH2, qui signifie Modèle Comptable Harmonisé, a été adopté vers 2010 par la conférence suisse des directeurs cantonaux des finances, la mise en œuvre pour les collectivités est rythmée par les décisions cantonales. Le Jura a décidé de l'introduire en 2020. Le 1^{er} modèle datait des années 1980, son but premier était de pouvoir comparer les comptes entre les différentes communes et entre les cantons afin de permettre des analyses comparatives. TB précise que les comptes 2019 seront encore présentés en MCH1. Ce nouveau modèle améliore la transparence car il montre plus d'informations et de détails ; la vision est plus analytique notamment la répartition des charges et des recettes. Le nouveau plan présente beaucoup de modifications, il est donc trop compliqué de reconstituer l'historique, autrement dit de reconstituer les anciennes comptabilités dans le nouveau modèle.

TB termine l'introduction en remerciant le délégué cantonal aux affaires communales pour la validation technique, la commission des finances qui a fait un gros travail ainsi que le nouvel administrateur des finances, M. Guillaume Wicht qui a débuté son travail le 1^{er} novembre dernier et qui a effectué un grand travail en peu de temps.

Le Président passe la parole à M. Guillaume Wicht (GW)

Budget du compte de résultat 2020

GW présente, à l'aide d'un document « PowerPoint », le compte de résultat du budget 2020 :

Le total des dépenses prévues s'élève à CHF 9'686'900.-, le total des recettes estimées à CHF 9'786'850.- et le bénéfice à CHF 99'950.- Pour GW, il s'agit d'un budget très équilibré, proche des comptes 2018.

Les écarts principaux entre le budget 2020 et le budget 2019 sont les suivants :

Pour les dépenses :

- Augmentation de la contribution à la péréquation financière (+ 300'000.-). Il s'agit de charges non négociables.
- Augmentation des cotisations et des frais du personnel en raison de l'élargissement des heures d'ouverture de la crèche (augmentation de personnel de 0,8 poste)
- Augmentation de l'assistance sociale, poste qui malheureusement a tendance à augmenter continuellement.

Pour les revenus :

- Augmentation de l'impôt sur les frontaliers, plus-value estimée par rapport au budget 2019 et par rapport aux activités des entreprises situées sur la commune.
- Augmentation des impôts des personnes morales estimée sur la base des informations reçues.

GW présente ensuite deux tableaux du compte de résultats 2020 avec les dépenses par fonction et les dépenses par nature.

Pour les dépenses par fonction, il précise que l'administration générale (8% pour un total de CHF 741'700) englobe les employés communaux, la mairie, les autorités, le bâtiment administratif et les frais administratifs. La prévoyance sociale (13% pour un total de 1'260'300) englobe les frais liés à la crèche, l'assistance sociale, la participation à l'AVS et la réduction des primes maladies.

Les deux plus grosses fonctions du budget sont les finances (28%) et la formation (19%) qui comprennent les charges d'enseignement imposées par le canton et la contribution à la péréquation. Elles totalisent 3 millions de charges incompressibles.

Les dépenses par nature présentent comment le budget est dépensé. Les frais de formation et l'ensemble des charges du personnel et des autorités représentent 15%. Les achats de marchandises et de services représentent 20%. Les charges de biens-fonds représentent l'entretien du patrimoine financier (bâtiments locatifs). Les charges de participation (49%) englobent ce qui doit être donné à l'Etat ainsi que la participation à des manifestations et sociétés locales.

Les détails des charges de personnel, de biens services et autres charges, des amortissements et intérêts, pour les biens-fonds du patrimoine financier et des participations sont présentés sous forme de graphique.

Le Président Alexandre Gigon ouvre la discussion.

Mme Nathalie Hennemann demande ce qu'il y a dans la rubrique 3294.36364 - Activités culturelles diverses? GW répond que cette rubrique regroupe diverses manifestations comme le 1^{er} août et la fête du village. Mme Hennemann propose d'ajouter un point pour Boncourt s'Anime.

Le Maire explique qu'il avait prévu de parler de la commission Boncourt s'Anime dans le point divers. Il informe que la commune a mis une annonce dans la dernière Gazette afin de remplacer les démissionnaires de la commission mais personne ne s'est annoncé. Les membres du conseil ont cherché des solutions et ont décidé d'écrire aux deux personnes encore en place dans la commission pour leur annoncer la dissolution de cette dernière. Le conseil va s'atteler à trouver une solution, possiblement avec les sociétés du village pour rebondir sur une dynamique encore meilleure.

Mme Antoinette Stadelmann prend la parole pour dire qu'elle estime difficile d'avoir une « dynamique encore meilleure » quand on pense au travail effectué par les membres de cette commission ; elle tient à les féliciter.

Mme Oliboni apprend ce soir que Boncourt s'Anime a été dissoute. Elle demande comment cela s'est passé et si une discussion avec les membres de la commission a été tenue. La conseillère communale Ludivine Manz répond qu'elle a contacté les deux personnes encore en place dès que la décision du conseil a été prise. Mme Oliboni demande si ces deux personnes sont d'accord de dissoudre la commission et s'il y a eu un échange avec elles.

Le maire répond que le conseil ne les a pas invitées pour une discussion. Il ajoute que le conseiller Thierry Bregnard, la conseillère Ludivine Manz et lui ont participé à une commission de Boncourt s'Anime en amont de la décision du conseil ; lors de cette réunion les membres du conseil ont dit qu'il n'était pas possible de continuer avec seulement deux personnes. Il estime donc la décision cohérente.

M. Jean-Pierre Bonati propose de mettre un montant de CHF 20'000.- pour Boncourt s'Anime au budget 2020. Mme Marlène Bonati explique que lors de la séance du 14 décembre dernier à laquelle les trois membres du conseil ont participé, elle-même, ainsi que Mme Laville ont exprimé leur motivation pour continuer, elle regrette que le conseil ne leur ait pas demandé si elles avaient trouvé des personnes pour remplacer les démissionnaires.

Guillaume Wicht précise que le budget présente toujours le même montant que l'année dernière même si le libellé ne le précise pas. Le montant est de CHF 20'000, CHF 10'000 pour les manifestations et CHF 10'000 pour les jetons de présence qui figurent dans une autre rubrique. Le maire ajoute que le budget ne s'appelle pas Boncourt s'Anime mais qu'il s'agit bien d'un montant pour animer le village. La commission a été dissoute car deux personnes ne suffisent pas pour effectuer le travail mais l'objectif est de mettre à nouveau en place quelque chose.

Le Président demande à M. Bonati si sa proposition est d'augmenter le budget. M. Bonati répond qu'il souhaite que ce soit précisé qu'il s'agit de Boncourt s'Anime.

Le conseiller Thierry Bregnard explique que dans ce cas, il faut créer une rubrique budgétaire pour Boncourt s'Anime.

Le Président résume la proposition de M. Bonati : réduire la sous rubrique « activités culturelles diverses » de CHF 10'000 et créer une nouvelle sous rubrique « Boncourt s'Anime » pour CHF 10'000.-. Il soumet cette proposition à l'assemblée.

La proposition de M. Bonati est acceptée par 37 voix pour et 8 voix contre.

M. Michel Prêtre demande quel est le montant de compensation du déficit de la piscine. M. Guillaume Wicht lui répond que le montant est de CHF 400'000.-

Le Président clôt la discussion. Il demande aux membres de l'assemblée s'ils approuvent le budget avec la correction de M. Jean-Pierre Bonati.

Le budget d'exploitation est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

Budget des investissements 2020

Le conseiller Thierry Bregnard présente le tableau des investissements 2020. Il explique qu'il y a onze objets d'investissement soumis à l'assemblée : Chaque objet qui crée une valeur ajoutée et dont le montant est supérieur à CHF 20'000 est considéré comme investissement.

Trois sources de financements sont possibles :

- Financement par un fonds (fonds touristique, fonds pour les chemins vicinaux), les liquidités sont disponibles et aucun emprunt n'est nécessaire.
- Financement spéciaux : par la taxe (par exemple pour l'assainissement d'une conduite d'eau)
- Financement courants ; Thierry Bregnard explique que grâce au résultat positif la commune a une marge d'autofinancement de 50% de ses investissements, l'autre 50% devrait se faire par l'emprunt. Normalement, il devrait être possible d'autofinancer environ 80% et d'emprunter uniquement sur 20%. L'investissement de la Goulatte (réfection complète de la rue) sera effectué cette année si le bouclage 2019 est bon, sinon il sera reporté à l'année prochaine.

La situation financière de la commune est encore saine mais il est nécessaire de rester attentifs à ne pas trop s'endetter.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Jeff Baumann demande s'il est possible d'avoir l'état des différents fonds de la commune.

Le conseiller Thierry Bregnard répond que la commune a environ 5 millions de fonds, à titre d'exemple le fonds pour le développement touristique s'élève à environ CHF 520'000.-. Il précise qu'un fond ne peut financer que ce pour quoi il a été créé.

M. Baumann demande si plusieurs fonds ne peuvent pas être utilisés par exemple pour refaire une route : un montant provenant du fonds des eaux usées, un montant du fond de l'eau, etc. Thierry Bregnard confirme que cela se fait de cette manière ; l'investissement concernant la réfection de la Goulatte sera financé en grande partie par les financements spéciaux et le macadam sera financé par le ménage courant. Thierry Bregnard termine en expliquant que le conseil va présenter un plan stratégique de développement dans le courant 2020.

a. Assainissement de la conduite d'eau et du collecteur des eaux usées de la Rue des 4 Vents – CHF 352'000.-

La conseillère en charge de l'eau, Géraldine Christe Longchamp précise qu'il s'agit de refaire la partie épuration, changer la conduite d'eau potable, changer les deux bornes hydrantes ainsi qu'un raccordement privé. Mme Longchamp ajoute que ce tronçon a déjà fait l'objet de plusieurs fuites ces quatre dernières années pour un montant de CHF 50'000.-

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions, le Président demande à l'assemblée si elle accepte la dépense pour l'assainissement de la Rue des 4 Vents.

L'assemblée accepte l'investissement de CHF 352'000 pour l'assainissement de la conduite d'eau et du collecteur des eaux usées de la Rue des 4 Vents à une majorité évidente à main levée et sans avis contraire.

b. Mesures contre l'érosion de l'Allaine – CHF 180'000.-

Le maire, M. Lionel Maitre, explique qu'il y a un souci au niveau de la digue vers l'entrepôt de l'Orient : la cascade avait été refaite mais on voit bien sur la photo présentée que la digue s'est creusée. Dans le talus il y a des mises à terre électriques qui sont à nu ce qui constitue un réel danger au niveau de la structure de la digue. L'investissement consiste à reconstituer la digue vers les entrepôts de BAT.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alexandre Gigon demande si la totalité de l'investissement relève de la commune ou pas. Le conseiller communal Frédéric Gyger confirme que c'est communal.

Le conseiller Josué Boesch, en charge de l'aménagement du territoire, qui vient d'arriver, informe que la propriété foncière de la digue est communale mais ce qui a changé dans la nouvelle loi sur la protection de l'eau c'est le périmètre de la protection qui est passé

de 5 mètres à 15 mètres, cela veut dire que pour de nouvelles constructions cela devient très restrictif.

M. Jeff Baumann, explique qu'il y avait eu une discussion intercommunale avec un bureau d'études sur le même sujet, il souhaite savoir si ce même bureau sera chargé du travail. Le conseiller Josué Boesch répond que c'est effectivement le même bureau, un consortium du bureau RWB et Biotec, qui est chargé des travaux.

Le Président soumet l'investissement de CHF 180'000.- pour les mesures contre l'érosion de l'Allaine à l'assemblée qui le valide par levée de main à une majorité évidente et sans avis contraire.

c. Réfection complète de la rue de la Goulatte - CHF 472'000

Le conseiller communal en charge de la voirie, M. Frédéric Gyger, explique que l'assainissement du quartier du Mont a débuté en 2016. A l'heure actuelle, trois rues ont déjà été assainies : la route du Mont, la rue des Sillons et la rue des Vosges. Le conseil propose l'assainissement de la rue de la Goulatte sur une longueur totale de 170 m. En ce qui concerne les eaux usées, le collecteur montre d'importantes discontinuités (raccords) et des embranchements mal exécutés. Plusieurs fissures ainsi que plusieurs seuils verticaux qui perturbent l'écoulement ont aussi été constatés. La conduite en fonte DN125 présente des faiblesses et doit être changée rapidement. L'investissement prévoit également le remplacement de deux hydrantes et le changement des branchements privés jusqu'en limite de parcelle. Pour terminer, une réfection complète du revêtement bitumeux sera effectuée.

Le coût total s'élève à CHF 472'000.- dont 178'400 pour les canalisations, 164'900 pour l'eau potable et 128'700 pour les travaux routiers. La réfection se fera en cas de résultat positif des comptes 2019.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nathalie Hennemann demande si l'entreprise Swisscom est contactée lorsqu'il y a ce genre de travaux. Le conseiller Frédéric Gyger répond que toutes les entreprises comme Swisscom, Cablex, le Têlêréseau sont systématiquement informées et ensuite elles ne sont plus autorisées à creuser la route pendant cinq ans après les travaux.

M. Gérard Courbat demande l'âge de la route. Le conseiller répond qu'elle date des années 70-75. M. Courbat est un peu étonné que cela casse déjà. Le conseiller explique que la surface semble en ordre mais les conduites d'eau ainsi que les canalisations sont dans un triste état. Une fuite à inondé entièrement le sous-sol d'une maison.

Au vu des travaux à faire, M. Jeff Baumann propose d'approuver l'investissement sans tenir compte des résultats des comptes 2019 et donc de mandater le bureau rapidement.

Le conseiller Thierry Bregnard admet que les comptes ne seront soumis à l'assemblée qu'en juin mais le conseil devrait y voir plus clair au niveau du résultat financier déjà en avril prochain. Il explique que le conseil ne souhaite pas épuiser les fonds pour des objets

pour lesquels il y a une marge d'interprétation cette année. Si l'assemblée valide l'investissement, le conseil aura la compétence et pourra entreprendre les démarches pour lancer les travaux dès qu'il aura pris connaissance des comptes 2019.

Le conseiller Frédéric Gyger explique que le projet est prêt mais il n'y a pas encore d'appel d'offres car on ne peut pas demander des prix aux entreprises pour l'année prochaine. Si les comptes sont bons, le conseil peut réagir de suite.

Le Président soumet la proposition de M. Jeff Baumann à l'assemblée : réaliser l'investissement sans tenir compte des résultats des comptes communaux 2019.

Voix pour : 14 personnes – Voix contre : 18

La proposition de M. Baumann est refusée.

Le Président soumet l'investissement à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve à main levée, à une majorité évidente l'investissement de CHF 472'000. Pour la réfection complète de la rue de la Goulatte avec une réalisation en cas de résultat positif des comptes 2019.

d. Assainissement du chauffage et du système de production de chaleur du bâtiment de l'école – CHF 157'600.-

Le maire explique que le système de l'école ainsi que de la halle de gymnastique est vieillissant, il a environ 50 ans. Lorsque les installations ont été branchées avec le chauffage à distance (CAD), la compatibilité s'est révélée moyenne ; les personnes qui se sont douchées à l'eau froide le savent... De plus, les conduites sont mal isolées. Le CAD amène de l'eau à 75 degrés et l'échangeur ne fonctionne pas bien d'où une perte énergétique. L'avantage de cet investissement pour le concierge c'est que tout sera piloté à distance, il ne devra plus se déplacer pour chaque particularité, il pourra faire une planification, ce qui lui fera gagner du temps.

Le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Chapuis demande si ce changement était prévu car dans les arguments pour l'installation du CAD, il n'en était pas question.

Le maire répond qu'un petit montant pour l'assainissement et le démontage des chaudières et des citernes à mazout figurait au budget du CAD mais il n'y avait pas de budget pour changer les vannes communales, de la paroisse ou des privés.

Mme Nathalie Hennemann demande si le bureau d'études n'avait pas averti de cette incompatibilité ? Le maire lui répond qu'il n'était pas en poste à ce moment-là et demande à M. Baumann, qui était au conseil communal à cette époque, s'il peut répondre.

M. Jeff Baumann explique que l'étude démontrait qu'avec les installations existantes on pouvait se raccorder sans aucun problème, c'est pour cela que les modifications ont été prises en charge par les privés. Le maire regrette que la réalité soit différente.

L'assemblée approuve l'assainissement du chauffage et du système de production de chaleur du bâtiment de l'école pour un montant de CHF 157'690.-à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire.

e. Modification de 62 candélabres à la technologie led – CHF 84'000.-

Le conseiller communal en charge de l'éclairage public, Frédéric Gyger, propose le passage de 62 candélabres à la technologie led dans les rues suivantes : escalier et route de Châtillon, rue des Sillons, chemin des Passeurs, rue de la Goulatte, route du Mont, la Combe Feuillerée et les fermes secteur Milandre, Bataillard et Boulaies.

Le conseiller explique que la télégestion dynamique à l'avantage de maximiser les économies d'énergie par rapport à un éclairage traditionnel. Les économies sont de l'ordre de 80%, en fonction de la fréquentation de la rue.

Plusieurs citoyennes expliquent qu'elles rencontrent des problèmes avec les nouveaux candélabres : Mme Anita Kradolfer a un problème devant sa maison à la Route de Déridez, Mme Nathalie Hennemann signale un candélabre qui ne s'allume pas assez vite au carrefour situé dans la zone de la rue des Sillons, route du Mont et chemin des Passeurs. Mme Muriel Laville a également noté que les nouveaux candélabres proches de son habitation s'allument seulement lorsqu'elle arrive chez elle. Mme Bonati, rue des Fontenattes, informe que le candélabre s'éteint lorsque l'on passe dessous.

Le conseiller prend note de toutes ces informations.

L'assemblée approuve à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire l'investissement de CHF 84'000 pour la modification de 62 candélabres à la technologie LED.

f. Rénovation de la bibliothèque scolaire – CHF 37'000.-

Le conseiller communal en charge des bâtiments communaux, M. Nicolas Charmillot, explique que la salle nécessite un coup de jeune. Les travaux prévus sont les suivants : passage de l'éclairage à la technologie LED, peinture, changement des fenêtres et remplacement des stores.

M. Jean-Pierre Bonati informe que le sol de cette salle est mal en point et suggère de le refaire si le budget le permet. Le conseiller prend note.

L'assemblée approuve à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire l'investissement de CHF 37'000.- pour la rénovation de la bibliothèque scolaire.

g. Stores avec module de gestion électronique sur les baies vitrées à la halle de gymnastique – CHF : 95'000.-

Le conseiller Nicolas Charmillot précise qu'il s'agit d'installer des stores à l'extérieur de la halle. Cet investissement était déjà passé en assemblée mais il n'a jamais été réalisé c'est pourquoi le conseil propose de le voter à nouveau.

Cet investissement a pour but de limiter la chaleur en été et permettra également d'assombrir la salle pour certaines manifestations.

M. Alexandre Gigon demande si l'argent prévu pour cette dépense lorsqu'elle a été validée par l'assemblée a été attribué à un autre projet ou s'est retrouvé dans le bénéfice.

Le maire répond qu'un investissement doit se faire dans l'année, que l'argent ne peut pas être dépensé pour autre chose ; il est donc resté dans le ménage courant. Les comptes ont été validés depuis.

M. Etienne Gelin demande si la halle de gymnastique ne devrait pas être changée pour être aux normes. Le maire répond que le conseil communal travaille effectivement sur un projet mais la partie « verrière » qui sera équipée avec les nouveaux stores ne sera pas touchée, l'agrandissement ne se ferait pas de ce côté.

M. Gérard Courbat estime le projet excellent ; comme il s'agit d'une grande surface il demande s'il s'agira d'une gestion électronique. Le conseiller Nicolas Charmillot confirme que le système sera électronique avec une alerte grêle, vent et que les stores se baisseront aussi en fonction de la température. Le maire ajoute que même si ces stores seront « automatiques », il faudra les gérer avec bon sens.

Mme Nathalie Hennemann est très contente de ce projet car la température de la salle en été est infernale.

L'assemblée approuve à main levée, à une majorité évidente et sans avis contraire la dépense de CHF 95'000.- pour des stores avec module de gestion électronique sur les baies vitrées à la halle de gymnastique.

h. Remplacement de l'éclairage en LED de la halle polyvalente – CHF 49'000.-

Le conseiller Nicolas Charmillot propose de changer les luminaires par un système plus moderne. Il ajoute que plusieurs luminaires ne fonctionnent plus dans la petite halle et que la commune devrait toucher une subvention d'une association privée.

Mme Muriel Laville est tout à fait d'accord concernant le constat de l'éclairage obsolète dans la petite halle mais elle souhaite savoir si, avec le nouveau système, il faudra à nouveau attendre 10 minutes pour que la lumière vienne. Le maire et le conseiller Nicolas Charmillot répondent que le nouveau système sera instantané, qu'il permettra de bloquer

les interrupteurs (par exemple pour éviter que des enfants s'amuse avec) et qu'il sera même possible de graduer la lumière à 10% pour une manifestation festive et à 100% pour un match, comme à la salle des œuvres.

L'assemblée approuve à main levée, à une majorité évidente et sans avis contraire la dépense de CHF 49'000.- pour le remplacement de l'éclairage en LED de la halle polyvalente.

i. Réfection du chemin vicinal du Mont Renaud CHF 42'000.-

Le conseiller communal en charge de l'agriculture, M. Fred Gyger, explique que le chemin s'est dégradé suite à de violents orages et qu'il est devenu un peu dangereux. En discussion avec les agriculteurs du village, il a été décidé de proposer sa réfection. Des travaux avaient déjà été entrepris en 2019 pour sécuriser le chemin. La dépense sera financée par le fonds d'entretien des chemins et ouvrages vicinaux.

L'assemblée approuve par levée de main à la majorité évidente et sans avis contraire la dépense de CHF 42'000.- pour la réfection du chemin vicinal du Mont-Renaud.

j. Projet de signalisation et d'aménagement de la place du 23 juin – CHF 50'000.-

La conseillère communale en charge du tourisme, Mme Ludivine Manz, explique qu'une partie de la place du 23 juin va être refaite avec les mêmes pavés que ceux de la fontaine et que trois panneaux d'information seront posés : un panneau nature, sentier découverte, un deuxième panneau qui montrera le tracé des sentiers didactiques et un troisième panneau avec un plan de Boncourt. Le plan du Sentier des Faînes sera également mis à jour. Un banc sera installé ainsi qu'un parc à vélo. La conseillère ajoute que cinq panneaux supplémentaires seront posés à divers endroits du village, ces panneaux feront un rappel de ceux de la place du 23 juin et préciseront aux touristes les endroits à visiter. Un fléchage des itinéraires sera également posé.

Mme Marlène Bonati demande si le panneau communal sera aussi changé ?

Mme Muriel Laville se demande comment cohabiteront les cyclistes du futur parc à vélo, avec les conducteurs des voitures qui reculent dans le parking et le passage des camions.

Le maire répond que si le parc à vélo se fait, il sera un peu en retrait pour ne pas passer sur la bande herbeuse. Le maire ajoute que le conseil est bien conscient que la circulation est compliquée dans ce secteur, notamment avec les entrepôts BAT. Concernant le panneau d'affichage officiel qui est dans un état catastrophique, la commune s'est approchée du canton pour vérifier les normes et vérifier si le petit panneau existant ne suffirait pas.

M. Vincent Chapuis souhaite que les sociétés locales aient un espace spécifique pour afficher. La conseillère prend note.

L'assemblée valide à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire la dépense de CHF 50'000.- pour le projet de signalisation et d'aménagement de la place du 23 juin.

k. Changement du chauffage au hangar communal – CHF 45'000.-

Le conseiller Nicolas Charmillot informe que le chauffage a lâché en début d'année. Le choix du nouveau système n'est pas encore arrêté et il devra se faire dans le cadre des normes cantonales énergétiques.

M. Vincent Chapuis, qui vient d'apprendre que l'ancien chauffage du hangar communal est hors service, comprend l'urgence de le remplacer mais propose d'en discuter d'abord avec Emmaüs qui a aussi un besoin à ce niveau. Le conseiller prend note.

Le maire signale que l'urgence est relative car une solution provisoire à été trouvée, l'objectif est d'avoir une solution pour l'hiver prochain.

Mme Muriel Laville demande si la commune a déjà une idée du type de chauffage qui pourrait remplacer celui qui ne fonctionne plus. Mme Raphaëlle Stegmann se demande si un chauffage à distance pourrait se faire pour Emmaüs. Le maire répond que s'il est possible d'installer un micro chauffage à distance cela pourrait être une bonne idée d'avoir un seul système et donc un seul entretien pour deux bâtiments, de plus brûler du bois régional est une option à privilégier.

Mme Marlène Bonati propose d'inclure le stand de tir dans la réflexion sur un chauffage commun.

L'assemblée approuve à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire la dépense de CHF 45'000.- pour le changement du chauffage au hangar communal.

Taxes et quotités

Le Président passe la parole au conseiller Thierry Bregnard qui explique que le conseil communal propose de ne pas modifier les taxes et quotités et de les maintenir au niveau de celles de 2019. Il ajoute que le conseil reviendra probablement devant l'assemblée pour une mise à jour des taxes afin d'équilibrer les comptes des services communaux.

L'assemblée approuve à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire le maintien des taxes et quotités au niveau de celles de 2019.

Point 3 - Discuter et voter un crédit de CHF 170'000 destiné à financer la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le Président passe la parole au conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, M. Josué Boesch, pour l'entrée en matière.

Le conseiller explique qu'il s'agit d'un crédit cadre pour la révision du plan d'aménagement local de la commune de Boncourt, plan obligatoire, qui sera dispatché sur trois années civiles, la partie 2020 étant déjà dans le budget présenté aujourd'hui.

L'entrée en matière est acceptée par levée de main à la majorité évidente.

Le conseiller poursuit son explication : l'année 2020 sera rythmée par l'aménagement local, la commune entre dans le noyau dur du dossier. Il s'agit d'un outil d'aménagement et de développement pour 15 ans. Le dernier plan date de 1996. La LAT (loi sur l'aménagement du territoire) votée par le peuple en 2013 est guidée par le principe d'une utilisation rationnelle du sol. Dans ce cadre, Boncourt doit réduire sa zone à bâtir comme la majorité des communes jurassiennes.

Le conseil communal dirigera les opérations avec la ligne suivante: équité, transparence et communication. Trois soirées d'information sont prévues : le 30 avril, le 3 septembre et le 5 novembre de cette année.

Le projet est assez ambitieux et le conseil souhaite terminer le plan dans le cadre de la législature. Le conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter le crédit destiné à financer le PAL. Le crédit comprend les prestations de base (plan directeur communal, programme de valorisation des réserves en zone à bâtir, plan de zones, règlement communal sur les constructions et rapport explicatif et de conformité), des domaines spécifiques (conception d'évolution du paysage et émoluments) et une réserve. La réserve permettra de bénéficier d'un appui supplémentaire du bureau mandaté en fonction du nombre d'opposition et de conciliation à organiser.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nathalie Hennemann trouve le montant élevé et ne comprend pas ce qui coûte si cher. Le conseiller répond que c'est un dossier très technique et que son défi était de faire une synthèse pour l'assemblée. Le plan directeur communal est un document écrit qui donne une stratégie, c'est une mise à niveau du règlement par exemple sous le régime actuel au moment où vous avez acheté une parcelle vous aviez un indice d'utilisation au sol avec un maximum afin que les bâtiments ne soient pas trop grands ; aujourd'hui, l'indice est minimum ce qui oblige à construire un bâtiment au moins d'une certaine taille. Au niveau de l'utilisation du territoire et de la réserve de zone à bâtir, on doit faire un plan avec les besoins avérés pour les 15 prochaines années. Le calcul se base sur le développement de ces dernières années. La conséquence est que les propriétaires

fonciers qui ont du terrain en bâtir risquent de voir leurs terrains passer en zone verte ou agricole, selon leur localisation.

Mme Muriel Laville demande si la commune risque de perdre des terrains, si un privé refuse la modification. Le conseiller répond que le dimensionnement se fera en fonction du besoin réel et qu'il touchera du terrain communal et privé. Il ajoute qu'une personne qui verrait son terrain passer de zone à bâtir en zone verte aura peu de chance de gagner au tribunal fédéral. De plus, un terrain privé intéressant au centre, dans une zone définie comme stratégique en termes de développement pourrait faire l'objet d'un droit d'emption qui pourrait donner la possibilité à la commune de forcer la vente de ce terrain soit à un privé ou à la commune.

Le maire comprend bien qu'il est difficile de se dire que l'on va dépenser CHF 170'000 pour se mettre des contraintes. Mais si la commune résiste à cette obligation légale, c'est le Service cantonal du Développement Territorial qui le fera à notre place et cela coûtera autant. Le principe c'est que lorsque l'on achète un terrain, on n'achète pas l'affectation ; c'est comme un permis de pêche, si l'on ne va pas pêcher ou que l'on n'attrape pas de poisson, le permis n'est pas remboursé. Ces derniers mois, un certain nombre de terrains (privés et communaux) ont été gelés pour la construction, il s'agit de la deuxième « vague » de zones réservées, et il est très difficile d'aller contre ces décisions. Le PAL va permettre de se demander quelle évolution on veut pour Boncourt pour les prochaines années, en termes de construction mais aussi de transport, circulation des voitures (vitesse dans certains quartiers), les séances participatives sont donc très importantes.

Mme Nathalie Hennemann demande si les plans affichés au panneau officiel actuellement montrent les terrains qui vont sortir de la zone à bâtir. Le conseiller répond que c'est lié ; la Confédération a imposé au canton de réserver certaines zones, l'affectation n'est pas définitivement changée à ce stade mais ce sont les premières visées. La commune n'est pas très contente sur la manière dont ont été prises ces décisions car il n'y a pas eu de consultations, notamment pour définir les critères.

M. Jeff Baumann demande s'il est possible de faire opposition contre cette deuxième vague de gel de terrains. Le maire répond par l'affirmative mais explique qu'à moins d'avoir un argument imparable, il y a peu de chance que cela aboutisse.

M. Vincent Chapuis demande si les séances seront participatives ? Le conseiller Josué Boesch répond que les remarques pertinentes seront prises en considération mais que l'élément participatif ne pourra être pris que dans une certaine mesure ; ce serait mentir que de dire que le conseil va prendre tous les avis mais le conseil a la volonté de communiquer, de montrer les enjeux au fur et à mesure et de prendre en compte les propositions constructives.

L'assemblée valide à main levée le crédit de CHF 170'000.- destiné à réviser le Plan d'aménagement locale à une majorité évidente et sans avis contraire.

Point 4 - Divers et imprévus.

Le Président donne la parole aux conseillers communaux.

Le conseiller Nicolas Charmillot invite les citoyens à visiter le site internet de la commune sur l'onglet « News » et à lire la Gazette du mois de mars en ce qui concerne les manifestations qui se tiendront dans la commune. Il informe que cette année, le cartel des sociétés locales, en accord avec le conseil communal, a décidé d'annuler la fête du village et de mettre les forces en commun pour organiser la fête « Boncourt 2020 ».

La conseillère Géraldine Christe Longchamp informe qu'un dépliant, réalisé en collaboration avec le SEBA, sera distribué pour la gestion des eaux usées, il sera question notamment de ce qui peut être jeté ou pas dans les eaux usées. Elle informe également que les citoyens pourront découvrir « la carafe d'eau communale » dans la prochaine Gazette de Milandre.

Le conseiller Frédéric Gyger explique que l'ouverture de la benne à carton de la déchetterie communale a été réduite pour inciter les usagers à plier leurs cartons. Il semble que cela fonctionne et il remercie Emmaüs pour cette idée qui permet de mettre beaucoup plus de carton dans la benne et ainsi de réaliser des économies de transport.

La conseillère Ludivine Manz informe que les communes de Delle et Boncourt organisent les 9 et 10 mai, à la Halle des 5 Fontaines, une ballade littéraire en terre comtoise et dans le Jura suisse. Ce salon littéraire réunira des deux côtés de la frontière des auteurs locaux dont les ouvrages répondent à la thématique proposée : le Jura suisse et la Franche-Comté. En parallèle de cette manifestation plusieurs animations seront proposées dont une promotion pour la ligne Bienne-Belfort avec des lectures dans le train.

Le maire, Lionel Maitre, aimerait informer les citoyens de l'état catastrophique des forêts : suite à des sécheresses répétées, beaucoup d'arbres sont cassés ou ont dû être abattus. Afin de mobiliser la population sur cette problématique, le conseil travaille à la mise sur pied d'un projet avec la RTS et le soutien d'une entreprise privée autour du Sentier des Faînes. Le premier jour de tournage se tiendra le 21 mars et les habitants pourront venir donner leurs idées. Des informations suivront.

Toujours dans un processus participatif, le maire informe qu'un atelier sera mis sur pied pour le développement d'un projet à la Ferme du Rond Bois suite à une rencontre avec Mme Elodie Guerdat et M. Vincent Chapuis. La première rencontre se tiendra le 1^{er} mai, les informations seront publiées dans la Gazette. L'objectif est de travailler ensemble afin de définir un projet qui réponde aux doléances du plus grand nombre de citoyens.

La commune a récupéré l'ancien bus VW qui avait appartenu à l'usine Burrus. Le conseil cherche une affectation pour ce bus, si des citoyens ont des idées, ils sont invités à les communiquer.

Le maire explique à l'assemblée qu'il a bien entendu le mécontentement concernant Boncourt s'Anime. Ce dossier sera repris au conseil avec les protagonistes.

Le maire informe également qu'une entreprise contacte les entreprises du village et des environs pour remplir le panneau d'affichage situé à côté de la Banque Raiffeisen. Il souhaite préciser que la commune n'a pas mandaté cette entreprise et ne soutient pas ce projet plutôt onéreux pour les entreprises locales.

Pour terminer le maire souhaite remercier M. Guillaume Wicht pour le travail important effectué dans le cadre du passage au MCH2, ainsi que toute l'équipe du secrétariat.

Le Président passe la parole à l'assemblée :

Mme Virginie Oliboni entend beaucoup de bruits de trottoir concernant la Fête des Burrus et la Salle du Pont, elle trouverait utile d'informer les citoyens. Le maire explique qu'il y avait un projet de musée pour la Salle du Pont qui a été discuté et finalement, en concertation avec M. Régis Burrus, abandonné. En effet, il y a déjà beaucoup à faire avec la Fête Boncourt 2020 mais surtout, pour qu'un musée puisse vivre et durer, il faut qu'il réponde à une attente et qu'une association le soutienne. Ces conditions n'étaient pas réunies. Pour ce qui est de Boncourt 2020, toutes les sociétés de Boncourt ont été contactées et ont bien répondu. Le programme ne peut pas encore être dévoilé mais l'affiche sortira bientôt.

Mme Antoinette Stadelmann demande si le règlement est le même pour tout le monde pour la location cabane du Rond Bois car elle a envoyé une réservation quelques minutes après le premier jour autorisé pour réserver et la cabane était déjà prise. Le conseiller Nicolas Charmillot est surpris et va se renseigner auprès du secrétariat pour savoir ce qui s'est passé.

Mme Nathalie Hennemann ne comprend pas pourquoi les jetons de présence des commissions communales 2019 et la subvention culturelle n'ont toujours pas été versés. Le conseiller Thierry Bregnard explique que les priorités ont été mises sur la préparation du budget et présente ses excuses pour ce retard. Il ajoute que la transition suite au départ de l'ancien caissier était compliquée et que toute une série de dossiers est en suspens cette raison.

Mme Marlène Bonati signale un dégât à la tour panoramique et demande si les panneaux du Sentier des Faînes seront refaits. La conseillère Ludivine Manz confirme que les deux panneaux seront refaits.

Muriel Laville demande s'il est possible d'agrandir l'ouverture de la benne à carton. Le conseiller Frédéric Gyger explique qu'il a été décidé d'ouvrir plus uniquement pour les entreprises lorsqu'elles ont de grandes quantités, mais pour les privés ce n'est pas possible car si l'ouverture est agrandie, les gens mettront de plus grands cartons sans les plier.

Mme Jeanine Roth informe qu'elle a reçu son matériel de vote le mardi, alors qu'il y a un délai. Le maire répond que le matériel a été reçu au dernier moment, le bureau l'a mis directement sous plis et a mis la priorité sur les Suisses de l'étranger.

M. Guillaume Wicht répond que le délai était fixé au 24 février. Le Président répond à Mme Roth que le secrétariat prend note pour la prochaine fois afin que l'envoi se fasse plus rapidement.

Mme Claudine Wicht souhaite revenir sur la déchetterie et demande si le conseil envisage de mettre une benne pour récupérer le plastique. Le conseiller Frédéric Gyger répond par la négative, il ajoute que ce serait une économie pour le citoyen mais pas pour la commune.

Le Président met un terme à l'assemblée à 22h44. Il souhaite à chacun un bon retour dans son foyer et lève la séance.

Au nom de l'assemblée communale

Le Président

La secrétaire

Alexandre Gigon

Valérie Falbriard